

I REGLEMENT

MODE D'EMPLOI DU REGLEMENT

A chaque zone de ce règlement, correspondent 15 articles regroupés en trois sections qui déterminent l'ensemble des possibilités d'utilisation de toute parcelle incluse dans cette zone.

Vous repérez sur le plan de découpage en zone (UE, UF, NA...) la parcelle qui vous intéresse, puis vous vous reportez dans les pages ci-après qui vous définiront en 15 articles chaque zone.

I- LA NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

Les modes interdits ou soumis à condition spéciales ART.1 et 2

II- LES CONDITIONS DE L'OCCUPATION DES SOLS

- . les conditions de desserte en voirie ART. 3
- . les conditions de desserte par les réseaux ART. 4
- . les caractéristiques nécessaires des terrains ART. 5
- . pour les constructions à édifier, leur implantation par rapport :
 - . aux emprises publiques ART. 6
 - . aux limites des propriétés voisines ART. 7
 - . aux constructions déjà construites ou projetées sur la parcelle ART. 8
- . l'emprise totale de la parcelle qui peut être occupée ART. 9
- . les hauteurs maximales autorisées ART. 10
- . les règles concernant l'aspect extérieur des constructions ART. 11
- . les conditions de stationnement ART. 12
- . les espaces libres et les plantations à préserver ou à créer ART. 13

III - LES POSSIBILITES D'OCCUPATION DU SOL

- . les surfaces de plancher qui peuvent être construites par le C.O.S. ART. 14
- . les surfaces supplémentaires éventuellement autorisées ART. 15